DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
Avenue de l'Université
BP 576 - 64012 PAU CEDEX - FRANCE
Tél. : 05.59.40.70.55
www.univ-pau.fr
https://ri.univ-pau.fr
Email : incoming-students@univ-pau.fr

Votre mobilité d'études Erasmus+ en France à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

- Guide pratique -

Contenu

1- Présentation rapide de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour 2
2- Votre nomination et votre dossier Erasmus+ 3
3- Votre contrat d'études « Learning agreement » et votre bourse Erasmus 4
4- Inscription administrative et inscription pédagogique à l'UPPA 5
5- Relevé de notes de l'UPPA 6
6- Logement pendant votre mobilité en France à l'UPPA 6
7- Programme d'accueil pour les étudiants Erasmus+ 9
8- Calendrier universitaire de l'UPPA et dates des examens 11
9- Assurances à prévoir - très important 11
10- Informations pratiques 12
11- Démarches administratives en France et documents à apporter avec vous 14
12- Liens vers des vidéos ou tutoriels utiles 15
13- La direction des relations internationales de l'UPPA (sur le campus de Pau) 15

Nous vous remercions de votre intérêt pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et nous espérons vous accueillir pour réaliser votre mobilité d'études dans le cadre du programme Erasmus+.

Merci de lire (et relire) attentivement ce guide pratique car il contient des informations utiles.

1- Présentation rapide de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Nous vous invitons à consulter le site internet www.univ-pau.fr afin de découvrir « virtuellement » notre université.

Une vidéo récente vous permettra d'avoir un aperçu de nos divers campus :
https://www.youtube.com/watch?v=4nnHg4PIo40

Située à la frontière espagnole, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est un réseau de 4 campus qui bénéficie, du fait de sa situation géographique, d'atouts exceptionnels. Elle compte près de 14 000 étudiants. L'UPPA est une université publique française.

- **Pau** : le campus dans la cité, au pied de la chaîne des Pyrénées.
- **Bayonne** et **Anglet** : les campus de la Côte Basque, au bord de l'Océan Atlantique.
- **Mont-de-Marsan** : le campus des Landes, au cœur de la plus grande forêt d'Europe.
- **Tarbes** : le campus des Hautes-Pyrénées, aux portes du Parc National des Pyrénées et de l'Observatoire du Pic du Midi de Bigorre.

L'UPPA est composée de 3 collèges répartis sur les 4 campus.

Nom du collège :	***Situé sur les campus suivants :***
STEE Sciences et technologies pour l'énergie et l'environnement	Pau, Anglet, Mont-de-Marsan
SSH Sciences sociales et humanités	Pau, Tarbes, Anglet
2EI Études européennes et internationales	Pau, Bayonne

En fonction de l'accord Erasmus+ qui lie votre université d'origine et l'UPPA, votre mobilité se déroulera sur un des campus de notre université. Les cours que vous choisirez à l'UPPA se dérouleront sur un seul campus.

Les campus de Pau, de Bayonne et Anglet de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour se situe en France, dans le département des Pyrénées Atlantiques (numéro 64) et dans la région Nouvelle Aquitaine.

Le code Erasmus de l'UPPA est F PAU 01.

2- Votre nomination et votre dossier Erasmus+

Le service des relations internationales de votre université transmet au service des relations internationales de l'UPPA votre candidature Erasmus+ pour une mobilité pour le premier semestre, ou pour le second semestre ou pour l'année complète.

Le premier semestre à l'UPPA se déroule de début septembre à mi-janvier et le second semestre se déroule de mi-janvier à fin mai.

Votre nomination doit nous parvenir **avant le 15 mai** pour une mobilité se déroulant au premier semestre ou pendant l'année complète.

Votre nomination doit nous parvenir **avant le 1er novembre** pour une mobilité se déroulant au second semestre.

Quand votre nomination sera effectuée et validée dans l'application en ligne Mobility-Online, vous recevrez des messages via Mobility-Online et vous devrez constituer votre dossier Erasmus+ sur Mobility-Online. En attendant cette nomination, voici la liste des documents à préparer et à téléverser dans votre dossier Mobility-Online.

Vous devrez téléverser des documents scannés de bonne qualité, de préférence au format PDF, de taille correcte, et surligner en couleur les dates de validité. Votre nom et votre prénom doivent bien figurer sur ces documents. Par ailleurs, des documents écrits en français ou en anglais seraient fortement appréciés pour faciliter la compréhension et pour gagner du temps.

- **Contrat d'études complété et signé** (= Erasmus learning agreement),
- **Photo** d'identité*,
- **Carte d'identité** ou **passeport** en cours de validité,
- **Carte européenne d'assurance maladie** en cours de validité,
- Attestation d'**assurance responsabilité civile** (vie privée) ** vous couvrant pour toute la durée de votre séjour en France,
- Attestation d'**assurance voyage-rapatriement**** vous couvrant pour toute la durée de votre séjour en France,
- **Attestation de votre niveau de français** complétée par un professeur de français ou résultat au test dialang (**uniquement si vous participez au programme d'accueil du premier semestre**).
- Votre **Certificat de scolarité** émis par votre université actuelle valable pour l'année de votre mobilité.

Le service des relations internationales de l'UPPA est chargé de vérifier votre dossier Erasmus+ sur l'application Mobility-Online. Nous vous tenons régulièrement informé de l'évolution de votre dossier.

***Attention : la photo d'identité que vous nous transmettrez dans Mobility-Online sera également la photo que nous mettrons sur votre future carte d'étudiant de l'UPPA.**

****Pour les assurances, merci de consulter les explications dans le paragraphe 9 en page 11.**

3- Votre contrat d'études « Learning agreement » et votre bourse Erasmus

Un des documents indispensables à fournir avant votre arrivée est votre « learning agreement ». Votre université d'origine doit vous remettre le document à compléter.

Vous établirez ce contrat d'études (appelé également « Learning agreement ») avec l'aide d'un professeur de votre université : vous devez choisir la liste des cours que vous envisagez de suivre à l'UPPA pendant votre mobilité.

Notre université ne propose pas actuellement de liste de cours spécifiques pour les étudiants internationaux en mobilité d'études Erasmus : vous pouvez choisir des cours dans l'ensemble de notre offre de formation. Toutefois, les cours choisis devront être validés par votre université d'origine et votre université d'accueil.

Pour information, un semestre à l'UPPA comporte 30 crédits ECTS maximum.

Voici un lien vers la page dédiée aux formations proposées par l'UPPA : https://formation.univ-pau.fr/fr/catalogue/toutes-les-formations.html

Très important à savoir - Very important to know - Muy importante saber:
Please note that most courses at UPPA are fully taught in French.
Tenga en cuenta que la mayoría de los cursos de la UPPA se imparten íntegramente en francés.
Veuillez noter que la plupart des cours à l'UPPA sont entièrement dispensés en français.
However, we do have some Masters courses taught entirely in English (https://formation.univ-pau.fr/fr/catalogue/masters-internationaux.html).
Please refer to the Erasmus agreement to check the language of instruction.

Quand vous aurez établi votre contrat d'études (appelé également « Learning agreement »), vous devrez le signer, le faire signer par le responsable de l'accord de votre université d'origine et le téléverser dans votre dossier personnel sur l'application Mobility-Online.

Au début de votre mobilité, il est très probable que vous fassiez des modifications de votre contrat d'études ou Learning agreement. Vous ferez ces modifications avec l'aide du professeur-coordinateur de l'UPPA. Pour cela, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec votre professeur-coordinateur par e-mail (adresse indiquée sur le Learning agreement ou contrat d'études, normalement).

Au sujet de la bourse d'études Erasmus+ que vous allez éventuellement demander à votre université d'origine, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre université d'origine car c'est votre établissement d'origine qui pourra vous informer sur les modalités d'attribution de cette aide financière.

4- Inscription administrative et inscription pédagogique à l'UPPA

Quelques semaines avant le début de votre mobilité, nous vous enverrons la procédure pour effectuer **votre inscription administrative en ligne** avant votre arrivée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Grâce à votre inscription administrative, vous obtiendrez le justificatif de scolarité à l'UPPA (**certificat de scolarité et carte d'étudiant**).

La **carte d'étudiant** offre une solution de paiement IZLY et permet d'accéder à différents services sur le campus (restaurant universitaire, photocopies, bibliothèques, laverie). Elle est également la pièce d'identité obligatoire à présenter afin de passer les examens.

Pour valider votre inscription administrative à l'UPPA, les documents suivants vous seront demandés :

- Le dossier d'inscription administrative à compléter en ligne ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile (vie privée) = Personal liability insurance ;
- Pièce d'identité = identity card or passport ;
- Photo d'identité ;
- Formulaire d'engagement anti-plagiat ;
- Formulaire d'utilisation de votre photographie et carte IZLY.
- Copie de votre dernier diplôme ou dernier relevé de notes.

Attention : les étudiants qui viennent dans le cadre d'un programme Erasmus+ « études » doivent téléverser la plupart de ces documents dans leur dossier dématérialisé sur l'application Mobility-Online.

De plus, tous les étudiants qui viennent à l'UPPA dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou BCI ou autres) doivent également fournir une attestation d'assurance rapatriement valable en France et pendant la durée totale de la mobilité.

Après l'inscription administrative à l'UPPA, vous ferez votre inscription pédagogique et établirez votre emploi du temps avec l'aide de votre professeur-coordinateur de l'UPPA. Pour cela, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec ce professeur-coordinateur par e-mail (adresse indiquée sur le contrat d'études, normalement).

L'inscription pédagogique est une étape obligatoire afin de valider votre inscription aux examens.

Vous devrez également créer votre adresse électronique UPPA afin d'accéder à votre espace numérique de travail qui est indispensable pour recevoir des messages, pour être informé de votre emploi du temps, et de vos résultats etc.

Rappel : en tant qu'étudiant Erasmus, vous n'aurez pas de frais de scolarité à payer ici à l'UPPA mais vous devez obligatoirement vous réinscrire dans votre université d'origine avant d'arriver à l'UPPA. Le certificat de scolarité de votre université d'origine devra être téléversé dans votre dossier Mobility-Online.

Enfin, tous les étudiants qui viennent à l'UPPA dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou BCI ou autres) **sont exonérés de la CVEC, Contribution Vie étudiante et campus.**

5- Relevé de notes de l'UPPA

Quelques semaines après la fin de votre mobilité et après les examens, nous vous enverrons par email votre relevé de notes afin de le vérifier. Si celui-ci est complet et correct, nous l'enverrons ensuite à votre université d'origine, accompagné d'une fiche explicative, afin que vos notes soient validées par les professeurs de votre université d'origine. Cette étape est très importante pour que **votre mobilité d'études soit prise en compte dans votre cursus universitaire.**
Le système de notation utilisé à l'UPPA est la notation sur 20. Pour obtenir des crédits ECTS, il faut obtenir des notes égales ou supérieurs à 10 sur 20.
Attention : vous pourrez également retrouver vos notes et résultats sur votre ENT de l'UPPA.

6- Logement pendant votre mobilité en France à l'UPPA

IMPORTANT :

En tant qu'étudiant en mobilité d'études Erasmus+, vous avez la possibilité de demander un logement universitaire. Si vous envisagez de faire une demande de logement universitaire (c'est-à-dire un logement géré par le CLOUS), vous devez faire cette demande de logement dans votre dossier Erasmus+ sur Mobility-Online.

En fonction du nombre de réservations reçues, votre demande de logement pourra être acceptée ou refusée. Vous serez informé via votre dossier Mobility-Online des démarches à suivre pour confirmer votre demande de logement (ATTENTION : vous devrez constituer un dossier spécifique pour le CLOUS, avant votre arrivée en France).

✓ *Campus de Pau*

Sur le campus de Pau, nous pouvons proposer aux étudiants Erasmus+ de réserver un logement dans une résidence gérée par le CLOUS de Pau dans la limite des places disponibles.

Si **votre mobilité se déroule à Pau pendant un seul semestre**, vous serez logé dans la cité universitaire Gaston Phoebus.

Si **votre mobilité se déroule à Pau pendant deux semestres,** vous serez logé dans la résidence Ronsard, ou dans la résidence Francis Jammes ou dans la résidence Clé des champs.

✓ ***Tableau récapitulatif des possibilités de logement en cité universitaire CLOUS :***

Durée de la mobilité	**Nom de la résidence à Pau**	**Montant du loyer mensuel en euros en 2022**
Un seul semestre	Gaston Phoebus	246 euros pour une chambre
Année complète	Ronsard	348 euros environ pour un grand studio
Année complète	Francis Jammes	305 euros environ pour un grand studio
Année complète	Clé des Champs	330 euros environ pour un grand studio

Le montant du loyer peut changer au mois de janvier chaque année.

Tous les logements du CLOUS de Pau sont équipés de la façon suivante : lit une place, matelas, alèse, bureau, chaise et un petit réfrigérateur. L'électricité, le chauffage et l'eau sont compris dans le montant du loyer, il ne faut donc pas prendre des contrats individuels.

Il n'y a pas de cuisine individuelle dans les chambres de la cité universitaire Gaston Phoebus mais il y a un évier et une plaque de cuisson pour les studios des autres résidences. Il y a plusieurs cuisines collectives dans la cité universitaire Gaston Phoebus.

Dans tous les cas, les étudiants logés par le CLOUS doivent apporter leur vaisselle, le linge de lit, le linge de toilette. Il n'y a pas de four, ni de micro-onde, ni de télévision.

IMPORTANT : Le CLOUS vous demandera de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisque habitation. Cette attestation doit indiquer l'adresse de votre logement en France.

Pour une chambre située dans la cité universitaire Gaston Phoebus : si vous ne pouvez pas payer la totalité de votre séjour à votre arrivée, vous devrez régler une provision correspondant à un mois de loyer et le 1er mois de loyer. (Attention, il faut prévoir de payer en espèces ou avec une carte bancaire dont le plafond de paiement est assez élevé).

Le dossier que vous recevrez ou que vous avez reçu vous informe de la nécessité de fournir un garant, 2 solutions s'offrent à vous :

- Un garant physique (une personne habitant dans la limite des pays Européens) (voir document « acte de caution solidaire joint au dossier »). Cela signifie que si vous ne pouvez pas payer les autres mois de loyer, cette personne devra payer à votre place ;
- Les étudiants européens qui n'auraient pas la possibilité d'avoir un garant physique, peuvent bénéficier de la procédure VISALE qui remplace l'acte de caution solidaire.

Nous vous invitons à regarder une vidéo explicative sur VISALE (en plusieurs langues) : https://www.youtube.com/watch?v=CiFZ8yswmfA&feature=youtu.be

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROUS de Bordeaux afin d'obtenir d'autres informations complémentaires : https://www.crous-bordeaux.fr/se-loger/liste-de-nos-logements/

Si vous avez des questions sur les logements, nous vous invitons à contacter le CLOUS de Pau par e-mail : admission.pau-landes@crous-bordeaux.fr

✓ ***Campus de la Côte Basque (Bayonne et Anglet)***

Sur le campus de la Côte Basque, nous pouvons proposer aux étudiants Erasmus+ de réserver un logement dans une résidence gérée par le CLOUS dans la limite des places disponibles.

Attention, vous devrez faire cette demande de logement dans votre dossier ERASMUS+ sur l'application Mobility-Online.

Pour une chambre située dans une résidence universitaire située sur le campus de la Côte Basque : si vous ne pouvez pas payer la totalité de votre séjour à votre arrivée, vous devrez régler une provision correspondant à un mois de loyer et le 1er mois de loyer. (Attention, il faut prévoir de payer en espèces ou avec une carte bancaire dont le plafond de paiement est assez élevé).

Le montant du loyer peut changer au mois de janvier chaque année.

Le dossier que vous recevrez ou que vous avez reçu vous informe de la nécessité de fournir un garant, 2 solutions s'offrent à vous :

- Un garant physique (une personne habitant dans la limite des pays Européens) (voir document « acte de caution solidaire joint au dossier »). Cela signifie que si vous ne pouvez pas payer les autres mois de loyer, cette personne devra payer à votre place ;
- Les étudiants européens qui n'auraient pas la possibilité d'avoir un garant physique, peuvent bénéficier de la procédure VISALE qui remplace l'acte de caution solidaire. Nous vous invitons à regarder une vidéo explicative sur VISALE (en plusieurs langues) : https://www.youtube.com/watch?v=CiFZ8yswmfA&feature=youtu.be

Tous les logements du CLOUS sont équipés de la façon suivante : lit une place, matelas, alèse, bureau, chaise et un petit réfrigérateur. L'électricité, le chauffage et l'eau sont compris dans le montant du loyer, il ne faut donc pas prendre des contrats individuels.

Dans tous les cas, les étudiants logés par le CLOUS doivent apporter leur vaisselle, le linge de lit, le linge de toilette. Il n'y a pas de four, ni de micro-onde, ni de télévision.

IMPORTANT : Le CLOUS vous demandera de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisque habitation. Cette attestation doit indiquer l'adresse de votre logement en France.

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROUS de Bordeaux afin d'obtenir d'autres informations : http://www.crous-bordeaux.fr/logements/carte-des-logement/

Voici l'adresse e-mail pour contacter les bureaux du CROUS de Bordeaux situé sur la Côte Basque : hebergement.cote-basque@crous-bordeaux.fr

✓ ***Campus de Tarbes***

Sur le campus Tarbes, nous pouvons proposer aux étudiants Erasmus+ de réserver un logement dans une résidence gérée par le CLOUS dans la limite des places disponibles.

Attention, vous devrez faire cette demande de logement dans votre dossier ERASMUS+ sur l'application Mobility-Online.

Si vous avez des questions sur les logements universitaires à Tarbes, nous vous invitons à contacter le CLOUS de Tarbes par e-mail : contact.tarbes@crous-toulouse.fr

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROUS de Toulouse afin d'obtenir d'autres informations : http://www.crous-toulouse.fr/

Pour information, la ville de Tarbes est située dans la région Occitanie.

Le montant du loyer peut changer au mois de janvier chaque année.

IMPORTANT : Le CLOUS vous demandera de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisque habitation. Cette attestation doit indiquer l'adresse de votre logement en France.

✓ ***Logements en dehors des campus universitaires ou dans le secteur privé***

Si vous souhaitez chercher un logement dans le secteur privé à proximité du campus universitaire, voici quelques idées de sites internet pour vous aider :

- www.airbnb.com
- www.leboncoin.fr
- www.lokaviz.fr
- www.appartager.com
- www.cohebergement.com
- www.seloger.com
- Etc.

7- Programme d'accueil pour les étudiants Erasmus+

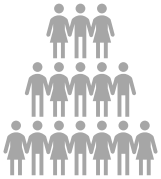

Pour les étudiants Erasmus+ dont la mobilité se déroule à **Pau** au cours du 1er semestre ou au cours de l'année complète, un programme d'accueil est proposé pendant plusieurs jours avant la rentrée universitaire de septembre sur le campus de Pau. Les dates de ce programme d'accueil vous seront confirmées en juin ou juillet.

Pour les étudiants Erasmus+ dont la mobilité se déroule à **Bayonne ou Anglet** au cours du 1er semestre ou au cours de l'année complète, un programme d'accueil est proposé pendant plusieurs jours avant la rentrée universitaire de septembre sur le campus de Bayonne. Les dates de ce programme d'accueil vous seront confirmées en juin ou juillet.

Nous vous donnerons des informations complémentaires sur ce programme d'accueil qui fait partie de votre mobilité : votre participation est obligatoire !

Au cours de ce programme d'accueil :

- Nous vous aiderons à récupérer la clé de votre logement « CLOUS »,
- Nous vous remettrons votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité car vous aurez fait en ligne votre inscription administrative à l'UPPA,
- Vous assisterez à une réunion d'information et de présentation sur l'UPPA,
- Vous suivrez des cours de français,
- Vous rencontrez d'autres étudiants,
- Vous pourrez participer à des activités sportives et culturelles…

Vous apporterez **une enveloppe non timbrée*** avec l'adresse du service des relations internationales de votre université d'origine (pour l'envoi de votre relevé de notes) et **votre attestation d'arrivée Erasmus+ ou autre programme** (merci de noter votre nom au dos de cette enveloppe afin de l'identifier facilement).

***Si votre université d'origine accepte l'envoi de votre relevé de notes par email, l'enveloppe ne sera pas nécessaire.**

International student orientation programme - 2019

8- Calendrier universitaire de l'UPPA et dates des examens

Pour les étudiants Erasmus+ dont la mobilité se déroule au cours du 1er semestre ou au cours de l'année complète, un programme d'accueil est proposé sur plusieurs journées et commence en général au cours de la dernière semaine du mois d'août et se déroule jusqu'au début du mois de septembre (avant le début de la rentrée universitaire). Les dates de ce programme d'accueil vous seront confirmées en juin ou juillet.

La plupart des cours du premier semestre commencent le deuxième lundi du mois de septembre (début de l'année universitaire).

La plupart des cours du second semestre commencent à la mi-janvier (sauf changement).

Merci de faire attention aux dates des examens avant de réserver vos billets d'avion !

Pour plus de détails, merci de consulter le calendrier universitaire disponible sur notre site : https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/calendrier-universitaire.html

9- Assurances à prévoir - très important

Dans le cadre de votre mobilité d'études en France, vous devez prévoir plusieurs assurances :

Assurance voyage rapatriement

Avant votre arrivée en France, vous devez souscrire une assurance rapatriement pour toute la durée de votre séjour en France (en cas de maladie grave, d'accident ou de décès).

Une attestation d'assurance de rapatriement est un document qui atteste de votre couverture médicale et de rapatriement durant votre séjour : par exemple, en cas d'accident ou de maladie grave, cette assurance peut vous permettre de retourner dans votre pays de résidence, selon les conditions de votre contrat d'assurance.

Certaines cartes bancaires incluent parfois une assurance rapatriement, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir afin de bien vérifier les conditions et notamment le type de séjour pris en charge par cette assurance. Vous pouvez également contacter une compagnie d'assurance.

Cette attestation d'assurance doit être traduite en français ou en anglais.

Assurance responsabilité civile (vie privée ou vie scolaire/extrascolaire)

Cette assurance permet de couvrir les dégâts que vous pourriez causer involontairement aux autres. Cette assurance est notamment demandée et obligatoire pour finaliser votre inscription administrative à l'UPPA. En France, la majorité des banques et compagnies d'assurances propose des contrats d'assurance de responsabilité civile. Si vous ne trouvez pas cette assurance dans votre pays d'origine, vous pourrez la prendre ici en France auprès d'une agence bancaire ou d'une compagnie d'assurances. Autre possibilité : parfois, les universités étrangères assurent elles-mêmes leurs étudiants. Nous vous conseillons de poser la question à votre université. Dans tous les cas, vous devez nous fournir

une attestation avec votre nom clairement indiqué dessus. Cette attestation d'assurance doit être traduite en français ou en anglais.

Assurance multirisque habitation

Cette assurance est obligatoire et couvre votre logement contre le vol, les risques d'incendie, le bris de glace, le dégât des eaux. Dans la plupart des cas, cette assurance inclut l'assurance responsabilité civile. Vous devrez fournir une attestation d'assurance multirisque à votre arrivée dans le logement (logement du CLOUS ou dans le domaine privé). Cette attestation d'assurance doit être traduite en français ou en anglais.

Pour toutes ces assurances, vous devez vous renseigner à l'avance sur les modalités de résiliation de contrat afin de ne pas payer des frais inutilement.

Ces assurances sont obligatoires et vous devez les transmettre avant votre arrivée sur le campus. Merci de lire attentivement le document relatif aux assurances transmis par l'UPPA.

10-Informations pratiques

Visa d'études pour la France

Si vous n'avez pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, vous devez demander un visa d'études pour la France car votre visa ou carte de séjour est valable uniquement pour votre pays de résidence. Pour demander des renseignements sur l'obtention des visas pour la France, nous vous invitons à vous adresser à l'ambassade de France de votre pays de résidence et à consulter le site suivant : https://france-visas.gouv.fr

Les cours de français

En tant qu'étudiant Erasmus+, vous aurez la possibilité de suivre gratuitement des cours de français pendant votre le programme d'accueil mais également tout au long de votre mobilité.
À Pau, les cours sont organisés par l'IEFE : https://iefe.univ-pau.fr
Sur la Côte basque, les cours sont organisés par le CLEREMO : https://cleremo.univ-pau.fr

Les villes de votre mobilité

N'hésitez pas à consulter le site de votre future ville d'accueil : www.pau.fr, www.bayonne.fr etc.

Le coût de la vie en France

Pour vivre en France, il est souhaitable de disposer d'un budget mensuel de 600 et 800 euros pour couvrir les frais de nourriture, de transport et d'hébergement. Bien entendu, cette somme varie selon le lieu du séjour et le type de résidence de l'étudiant.

L'allocation d'aide au logement (aide financière possible selon conditions)

Une fois en possession d'un contrat de location, d'un titre de séjour, de votre extrait d'état civil avec filiation (acte de naissance) et d'un compte en banque français, vous pourrez demander une aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La demande peut être faite en ligne http://www.caf.fr ou dans l'agence la plus proche de votre domicile. La CAF seule déterminera votre droit à une allocation en fonction de votre situation actuelle et de vos revenus antérieurs.

L'ouverture d'un compte bancaire dans une banque en France

Pour ouvrir un compte, il faut prendre un rendez-vous avec un conseiller dans une banque. Il vous indiquera les documents à apporter (en général, il faut fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Le WIFI sur les campus

Il existe 2 réseaux WIFI : EDUROAM et UPPAWIFI.

La santé sur les campus

L'Espace santé étudiants est à votre disposition pour les questions relatives à votre santé. Pour plus de détails, merci de consulter la page suivante : https://sante-etudiant.univ-pau.fr/fr/index.html

Les transports en commun et le stationnement

Il existe un réseau de transports en commun dans chaque ville où l'UPPA a un campus :
À Pau : www.reseau-idelis.com
À Bayonne et à Anglet : www.chronoplus.eu
À Tarbes : www.alezan-bus.com
À Mont-de-Marsan : www.bustma.com

Sur le campus de Pau, le stationnement des véhicules est gratuit.

Le sport à l'université

Plusieurs activités sportives sont proposées par le service des sports de l'UPPA. Nous vous invitons à consulter le site suivant : https://sport.univ-pau.fr/fr/index.html

Les restaurants universitaires

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) dispose de nombreux restaurants universitaires sur les campus universitaires de l'UPPA. Les adresses des restaurants universitaires (RU) se trouvent dans la rubrique « restauration » : https://www.crous-bordeaux.fr/se-restaurer/ou-manger/

Les commerces à Pau

Un grand centre commercial est situé tout près du campus de Pau : https://www.pautempo.com/
Vous pourrez également découvrir divers commerces et services dans le centre-ville de Pau et dans ses environs.

Les associations étudiantes et parrainage « Buddy System »

Si vous souhaitez entrer en contact avec des étudiants locaux, nous vous invitons à vous inscrire sur le site https://buddysystem.eu/fr/

Pour plus d'information sur les associations étudiantes, nous vous invitons à consulter le site suivant : https://www.univ-pau.fr/fr/vie-associative.html

Les jobs, les petits boulots

Si vous envisagez de chercher un travail pendant votre mobilité, nous vous conseillons de consulter les sites internet suivants :

- www.jobaviz.fr
- www.leboncoin.fr
- www.indeed.fr
- www.pole-emploi.fr
- www.studentjob.fr/offres-d-emploi/pau
- etc.

11-Démarches administratives en France et documents à apporter avec vous

Afin de faciliter vos démarches administratives en France, il est vivement conseillé d'apporter les documents suivants :

- Des **photos d'identité**.
- Votre **pièce d'identité ou passeport**.
- 2 ou 3 copies recto/verso de votre pièce d'identité ou passeport.
- 2 ou 3 copies recto/verso de **votre carte européenne d'assurance maladie** pour les ressortissants européens (UE/EEE) et Suisse.
- 2 ou 3 copies de l'attestation RAMQ pour les ressortissants québécois.
- **Extrait d'acte de naissance** traduit en français (document à fournir si vous envisagez de demander des allocations logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales*.
- Votre **permis de conduire** si vous envisagez d'utiliser un véhicule en France (vérifier si le vôtre est valable en France).
- **Carnet de santé avec vos vaccinations** (notamment contre le COVID-19).
- **Attestation d'assurance voyage rapatriement** : avant votre arrivée en France, vous devez souscrire une assurance voyage rapatriement pour toute la durée de votre séjour en France (en cas de maladie grave ou de décès). Certaines cartes bancaires incluent une assurance voyage rapatriement, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir. Vous pouvez également contacter une compagnie d'assurance.
- **Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée** : cette assurance permet de couvrir les dégâts que vous pourriez causer involontairement aux autres. Cette assurance est notamment demandée et obligatoire pour finaliser votre inscription administrative à l'UPPA. En France, la majorité des banques et compagnies d'assurances propose des contrats d'assurance de responsabilité civile. Si vous ne trouvez pas cette assurance dans votre pays d'origine, vous pourrez la prendre ici en France auprès d'une agence bancaire ou d'une compagnie d'assurances. Autre possibilité : parfois, les universités étrangères assurent elles-mêmes leurs étudiants. Nous vous conseillons de poser la question à votre université. Dans tous les cas, vous devez nous fournir une attestation avec votre nom indiqué dessus.

Avant de partir, scannez tous vos documents importants et envoyez-les sur votre boîte mail et enregistrez-les sur une clé USB ou disque dur externe. Si possible, emportez également avec vous 2 ou 3 photocopies de ces documents, car vous en aurez besoin très rapidement en France, pour l'entrée dans le logement ou l'ouverture d'un compte en banque par exemple.

**Si vous envisagez de faire une demande d'aide au logement auprès de la CAF Caisse d'allocations familiales, il faudra notamment fournir un extrait d'acte de naissance traduit en français. La CAF verse les éventuelles aides au logement sur des comptes bancaires ouverts en France uniquement. Vous devez donc envisager d'ouvrir un compte bancaire en France. Pour ouvrir un compte bancaire en France, il faudra fournir un justificatif de domicile en France et d'autres documents. L'ouverture d'un compte bancaire demande donc quelques jours. Nous vous invitons à consulter le site de la CAF : www.caf.fr.*

12-Liens vers des vidéos ou tutoriels utiles

Voici une liste de liens vers des vidéos en ligne qui pourraient vous intéresser :

#LesTutosCampusFrance
- Dispositif VISALE : (version FR), (version EN), (version ES)
- Ouvrir un compte bancaire : (version FR), (version EN), (version ES)

Plusieurs vidéos de présentation de l'UPPA vous permettront d'avoir un aperçu de nos campus :
https://www.youtube.com/results?search_query=UPPA

Présentation de la carte Izly (moyen de paiement sur votre carte étudiant UPPA) :
https://www.youtube.com/watch?v=B6j8gCY7_ic

N'hésitez pas à regarder des vidéos sur les villes de nos campus universitaires en tapant « ville de Pau », « ville de Bayonne », « ville de Tarbes » etc. sur des moteurs de recherche.

13-La direction des relations internationales de l'UPPA (sur le campus de Pau)

En dehors des périodes d'arrivée, la direction des relations internationales de l'UPPA, situé sur le campus de Pau, est ouvert le lundi et le jeudi de 13h30 à 16h30 et le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Voici, en page suivante, une photo du bâtiment où se trouve la direction des relations internationales de l'UPPA sur le campus de Pau. Coordonnées GPS : 43°18'51.9"N 0°21'53.7"W

La Direction des relations internationales de l'UPPA reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un excellent séjour à l'UPPA.

Voici une photo aérienne du campus de Pau et du bâtiment où se trouve la direction des relations internationales de l'UPPA. Coordonnées GPS : 43°18'51.9"N 0°21'53.7"W

En complément de ce guide, nous vous invitons à consulter également notre **Guide international** disponible en 3 langues sur le lien suivant : https://ri.univ-pau.fr/fr/international-welcome-desk.html (Il faut changer la langue du site pour obtenir le guide en français, ou en anglais ou en espagnol).

Vous souhaitez plus de renseignements ? N'hésitez pas à nous contacter !

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Direction des relations internationales
Avenue de l'Université - BP 576 - 64012 PAU CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)5.59.40.70.55
www.univ-pau.fr
https://ri.univ-pau.fr
Email : incoming-students@univ-pau.fr

Notes :

Les informations contenues dans ce guide sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Ce guide a été volontairement rédigé en langue française afin de vous permettre de pratiquer cette langue que la plupart d'entre vous connait ou étudie.